



PAPI – Groupe de travail 3 : La réduction des vulnérabilités – Relevé de décisions – 16 Juin 2017

Les invités :

Les partenaires présents :

Structure	Prénom	Nom	Fonction
Agence de l'Eau Artois-Picardie	Violaine	SPRIET	Chargée d'études juridiques
	Géraldine	AUBERT	
Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre	Matthieu	FLAMME	Chef de Service Ressources Environnementales
DDTM 59	Alexandre	DE GEEST	
DREAL Hauts de France - LILLE	Swann	LAMARCHE	Chargé de mission Risques
ENEDIS (Ex ErDF)	Marc	DEWAELE	Responsable Equipe Sambre Avesnois

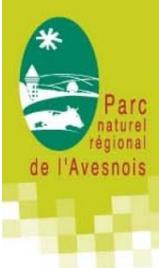
Les partenaires excusés :

Structure	Prénom	Nom	Fonction
ADUS	Frédéric	BEZET	Chargé d'étude
Communauté de Communes du Sud Avesnois	Jean-Luc	PERAT	Président
DREAL Hauts de France - LILLE	Nathalie	GAFFET	
Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (MAECEA)	Alain	MATHURIN DOLLO	Technicien

Les partenaires invités :

Structure	Prénom	Nom	Fonction
ADUS	Rémy	WERION	Directeur
Agence de l'Eau Artois-Picardie	Bertrand	GALTIER	Directeur Général
Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Hauts de France	Philippe	VASSEUR	Représentant
Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Hainaut Nord de France	Gauthier	HOTTE	Directeur exécutif
Chambre d'Agriculture de région Hauts de France	Michel	LEROY	Directeur
	Jean-Christophe	RUFIN	Membre
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Hauts de France	Alain	GRISSET	Président
Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre	Benjamin	SAINT HUILE	Président
Communauté de Communes du Coeur de l'Avesnois	Alain	POYART	Président
Communauté de Communes du Pays de Mormal	Guilain	CAMBIER	Président
	Marie-Christine	HOLLANDE	





DDT Aisne	Pierre Philippe	FLORID	Directeur
	Mathieu	HAUDRECHY	
	Herve	VASSEUR	
DDTM 59	Reynald	COUTURE	
	Edwige	FOURNIER	
	Philippe	LALART	Directeur
	David	THOMAS	
DIR Nord			
DREAL Hauts de France - LILLE	Vincent	MOTYKA	Directeur
Eau et Force		FOSTIER	Directeur Général des Services
Fédération du Nord pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FDPPMA)	Emmanuel	PETIT	Directeur
	Daniel	SKIERSKI	Président
GRDF Valenciennes			
GRTGaz Région Nord Est			
NOREADE	Bernard	POYET	Directeur
ORANGE	Laurent	VITOUX	Délégué Régional Nord Pas-de-Calais
RFF - SNCF RESEAU			
SCoT Sambre Avesnois	Alain	POYART	Président
Sous Préfecture d'Avesnes	Virginie	KLES	Sous-Préfet
	Laura	ROUSSEAUX	Pôle "Sécurité"
Sous Préfecture de Vervins	Dominique	BABSKI	Sous-Préfet
Syndicat d'Electrification	François	LOUVEGNIES	Président
Syndicat Intercommunal de gestion du bassin de l'Oise Amont (SIABOA)	Raymond	PREDHOMME	Président
Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA)	Alain	DELTOUR	Vice-Président
	Alain	POYART	Président
	Colette	WATREMEZ	Vice-Présidente
Unité territoriale d'Avesnes-sur-helpe	Ludovic	DELESTREZ	Directeur de la Voirie - Chargé du Barrage du ValJoly

Les communes présentes :

Structure	Prénom	Nom	Fonction	
Mairie de Berlaimont	Marie-Christine	DOCTOBRE	1ere adjointe	
Mairie de Bousignies/Roc	Daniel	MASSART	Maire	
Mairie de Boussois	Evelyne	CROIX	1ère Adjointe au Maire	Représentée par J. Tilmant et A. Gurti
Mairie de Dimechaux	Daniel	ETEVE	Maire	
Mairie de Doulers	Fabrice	PIOTROWSKI	Maire	
Mairie de Ferrière La Grande	Philippe	DRONSART	Maire	Représenté par Y. Mille





Mairie de Floursies	Alain	DELTOUR	Maire & Délégué au P.N.R.A	
Mairie de Petit Fayt	Claude	ROYAUX	Maire & Délégué au P.N.R.A	
Mairie de Rainsars	Colette	WATREMEZ	Maire	
Mairie de Rousies	Josiane	SULECK	Maire	
Mairie d'Etroeungt	Vincent	JUSTICE	Maire	Représenté par H. Juste

Les communes excusées :

Structure	Prénom	Nom	Fonction
Mairie d'Avesnes/Helppe	Marie-Annick	DEZITTER	Maire
Mairie de Maroilles	Dominique	QUINZIN	Maire & Délégué au P.N.R.A
Mairie de Sars Poteries	Alain	GILLET	Maire
Mairie de Trélon	François	LOUVEGNIES	Maire & Délégué au P.N.R.A
Mairie de Wassigny	Bernard	LEDERLE	Maire

L'objectif est de partager avec le territoire les actions proposées par le SAGE et la SLGRI, principalement sur la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme et la réduction de la vulnérabilité des biens et personnes. Dans le même temps, il est également proposé de mettre en place de nouvelles actions.

Le groupe de travail était organisé en deux temps, selon les deux axes thématiques du PAPI : Axe 4 - La prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme et Axe 5 - La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens. Pour chacune des parties étaient exposées les enjeux et les actions proposées en fonction de 4 grands objectifs à atteindre : assurer la sécurité des personnes, ne pas augmenter les enjeux exposés, préserver les capacités d'écoulements, et diminuer les dommages potentiels.

Ce relevé de décision reprend chaque étape de la présentation effectuée et rassemble les réponses apportées par l'assemblée.

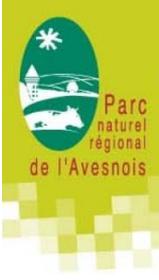
A. Axe 4 - La prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme

A - 1. Eléments de connaissances à acquérir

Assurer la sécurité des personnes

Les éléments proposés ont tous été validés par le groupe de travail.





Ne pas augmenter les enjeux exposés

Les éléments proposés ont tous été validés par le groupe de travail.

Préserver les capacités d'écoulements

Les éléments proposés ont tous été validés par le groupe de travail.

Pour les éléments naturels, il apparaît également nécessaire d'intégrer l'occupation du sol et le remembrement aux documents d'urbanisme afin de prévoir au mieux les problèmes pouvant découler du travail du sol, de l'aménagement foncier ou encore du changement de modes de culture (par exemple les champs de pomme-de-terre).

En outre, afin d'identifier les Zones d'Expansion de Crue futures, il s'agit également de mettre en place une veille foncière sur les zones potentiellement concernées.

Un état des lieux des connaissances de la localisation des déversoirs d'orage ainsi qu'un des inventaires complémentaires au besoin est aussi préconisé en parallèle de l'évaluation de la capacité d'absorption des réseaux.

Diminuer les dommages potentiels

Les éléments proposés ont tous été validés par le groupe de travail.

A - 2. Ce qu'il faudrait faire

Assurer la sécurité des personnes

Afin d'assurer la sécurité des personnes exposées au ruissellement, il est possible, une fois le risque connu, d'intégrer les prescriptions des PPRI aux PLUi par la création d'un zonage spécifique au sein de ces derniers.

Ne pas augmenter les enjeux exposés

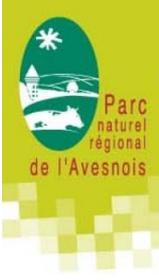
L'intégration des éléments issus de l'étude sur les zones de ruissellement et les zones d'accumulation des eaux aux PLUi permettra d'avoir un levier d'action concret pour limiter l'urbanisation en zone exposée.

Préserver les capacités d'écoulements

Un accompagnement pour l'élaboration des zonages pluviaux doit être mené auprès des communes et des EPCI. Il semblerait que l'élaboration de schéma de gestion des eaux pluviales serait adaptée au territoire toutefois, il paraît difficile de les réaliser sur les 122 communes du bassin versant. Il est donc proposé de trouver une méthode de priorisation des secteurs qui bénéficieraient de cet outil. Il est proposé de se rapprocher de la structure porteuse du PAPI de la Lys afin d'avoir un retour d'expérience de leur part sur cette thématique.

Afin d'être efficace dans la diffusion des techniques alternatives au tout tuyau, il faut, dans premier temps, valoriser l'existant et ce qui a été réalisé sur le territoire pour mener, dans un second temps, une campagne de communication auprès du grand public et des collectivités.





Diminuer les dommages potentiels

Suite à la question du représentant d'Enedis concernant les possibilités de financements pour les travaux de réduction de vulnérabilité sur les réseaux, les services de l'Etat ont informé qu'il n'y a pas de financements du fond Barnier mobilisables sur cette thématique. Toutefois, les études, quant à elles, peuvent bénéficier d'une aide financière.

B. Axe 5 - La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.

L'ensemble des actions et études proposés ont été validées par le groupe de travail.

B - 1. La réalisation des diagnostics de vulnérabilité

La proposition de méthodologie pour l'élaboration des diagnostics de vulnérabilité a été validée. Ainsi, dans le PAPI d'Intention, sera prévu les diagnostics sur les enjeux déjà identifiés dans la SLGRI (Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations). Ce qui permet d'avoir une action concrète et rapide sur un territoire pilote (29 communes). En parallèle, sera menée l'étude d'identification des enjeux soumis au risque inondation (par débordement et ruissellement) à l'échelle du bassin versant.

Ainsi, dans le futur PAPI Complet, il sera possible de réaliser à la fois les premiers travaux et aménagements jugés nécessaires sur les 29 communes de la SLGRI et les diagnostics de vulnérabilité sur le reste du bassin versant.

B - 2. L'autodiagnostic et la promotion des dispositifs individuels

Afin d'accompagner et de conseiller le grand public et les professionnels du bâtiment dans l'aménagement des habitations, un guide existe. S'il est jugé satisfaisant, il sera diffusé. Dans le cas contraire, la réalisation d'un nouveau guide accompagné de fiches travaux est validée par le groupe de travail. En outre, afin d'assurer une communication globale et cohérente à l'échelle du bassin versant, il est nécessaire de mettre en place une formation des techniciens communaux, en plus de conseils techniques, sur les prescriptions des PPRI en terme d'aménagement et sur les financements mobilisables. Cette idée renforce aussi celle de la création d'une plateforme internet commune et centrale.

La connaissance des prescriptions des PPRI nécessite en amont une analyse approfondie de leur contenu.

